



Réunion de Conseil Municipal
Séance du 15 Juillet 2021

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 09 Juillet 2021

de Présents

de Votants

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Didier BOULAY, Maire.

Présents : M. Yann OLLIER, Mme Barbara MOTTÉ (Adjoints au Maire), Mme Michèle PAVARD, Mme Carole GAUTIER, M. Michel FOUCHER, M. Marc CHAIGNON, M. Alban AUGER et Mme Gwenaëlle MARTIN.

Excusée : Mme Céline BELLANGER (pouvoir à M. Marc CHAIGNON)

Secrétaire de séance : Mme Barbara MOTTÉ

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal en date du 10 juin 2021.

VOTANTS : 10

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (AUGER Alban était absent)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal en date du 24 juin 2021.

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

▪ **16 rue Bel-Ébat** (AC n°335)

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Sébastien GUEDON, Notaire à VAL-DU-MAINE, concernant le bien cadastré section AC n°335 d'une superficie de 769 m², et soumis au Droit de Prémption Urbain.

Le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITÉ, de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

DÉLIBÉRATION N°2021-07-15-01 : Convention avec Mayenne Habitat pour la construction de deux logements locatifs sociaux individuels

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 21 janvier 2021, le Conseil Municipal a validé le projet de Mayenne Habitat qui souhaitait acquérir la parcelle cadastrée section OC n°631 afin d'y construire deux logements locatifs sociaux individuels.

Monsieur le Maire présente le projet de convention rappelant les conditions d'intervention de Mayenne Habitat, à savoir la cession par la commune du terrain viabilisé au prix correspondant à 70 % du prix du lot, plafonné à 40 € HT le m², dans la limite de 300 m² par logement. Les frais de transaction sont pris en charge par Mayenne Habitat.

Par terrain viabilisé, il faut entendre la desserte pour chaque logement, en limite de propriété, par la voirie et les réseaux :

- d'assainissement E.U et E.P, y compris les regards de raccordement (fourniture de tampons en fonte sous accès garage)
- d'eau potable, y compris les citerneaux,
- d'électricité et de gaz, y compris les coffrets, éventuellement intégrés en façade suivant l'implantation de la construction,
- de téléphone, y compris les regards,
- de télévision, dans le cas d'une desserte collective,
- dans l'hypothèse où les bornes doivent être replacées sur le terrain, l'intervention du géomètre serait à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Mayenne Habitat.

Tarifs de la Cantine – Année Scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle qu'à la rentrée scolaire 2021-2022, la convention avec le Collège et le Département est modifiée pour prendre en compte le passage de la mutualisation du service restauration en prestation de service. Il ajoute que le coût des repas augmente pour la Commune n'ayant plus besoin de mettre à disposition de moyen humain.

Pour compenser cette augmentation du coût du repas, il est proposé d'augmenter de 10 centimes le prix du repas et d'instaurer une tarification sociale.

Il est également proposé de porter à 6,10 € le prix du repas adulte.

L'ensemble des élus y est favorable mais la commission « Economie » devra se réunir afin de pouvoir proposer au Conseil Municipal, avant la rentrée, une grille tarifaire progressive en fonction de trois tranches de Quotient Familial et ainsi pouvoir prétendre à l'aide de l'Etat.



DÉLIBÉRATION N°2021-07-15-02 : Tarifs de la Garderie – Année Scolaire 2021-2022

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (10 voix POUR) :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022

- **FIXE** donc comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Le matin de 7h30 à 8h50 : 1,30 €
- Le soir de 16h45 à 17h30 : 0,90 € avec goûter (y compris ceux qui prennent le car)
de 17h30 à 18h00 : 0,45 €
de 18h00 à 18h30 : 0,55 €

DÉLIBÉRATION N°2021-07-15-03 : Vente de la lame de déneigement

Monsieur le Maire rappelle que la commune est dotée d'une lame de déneigement achetée en 2013. N'étant pas adaptée au tracteur de la commune, les agents communaux ne l'utilisent pas. Le GAEC BLANCHET est intéressé pour en faire l'acquisition.

Il est proposé de vendre la lame de déneigement au GAEC BLANCHET au prix de 2 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (10 voix POUR) :

- **ACCEPTE** la proposition et décide de vendre la lame au GAEC BLANCHET au prix de 2 000 € TTC.

Monsieur le Maire est chargé de faire établir le titre de recette correspondant.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION STRUCTURE :

Monsieur Yann OLLIER informe le Conseil Municipal que les agents techniques ont récupéré le tracteur (Massey Ferguson) réparé. Il ajoute qu'il est surpris mais le travail de réparation est bien fait et propre. Il faudra quand même réfléchir à le changer, depuis deux ans les factures d'entretien commencent à être élevées.

COMMISSION GÉNÉRATIONS :

Madame Barbara MOTTÉ informe le Conseil Municipal que les agents techniques préparent les emplacements qui recevront des jeux (terrassement). La semaine prochaine la pose devrait débuter.

Divers :

Monsieur le Maire informe de la démission de Madame LELIÈGE Aline, agent périscolaire, au 31 août 2021. Elle prend le poste d'ASEM à l'école privée Saint Jean-Baptiste. Il faudra prévoir le recrutement d'une personne pour la rentrée.

Il informe également le Conseil Municipal des vols commis sur la commune. Des bastaings soutenant le panneau publicitaire concernant la vente des parcelles du Lotissement Le Frêne ont disparu. Les agents venaient de les poser. L'entreprise PAILLARD a également été visitée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a proposé à Mayenne Habitat de réaliser le « Projet Intergénérationnel » sur le bien LEROI. Une visite a eu lieu avec Monsieur MOREL, chargé de développement urbain au sein de Mayenne Habitat. Il est possible de construire 6 logements dans un premier temps et de démolir ou réhabiliter la maison pour faire une maison commune avec des logements « apprenti » à l'étage.



Monsieur le Maire explique que le projet ne sera pas mené par Mayenne Habitat, rue Villebois Mareuil, pour des raisons de voirie et de coût.

Suite à la démission de Madame Émilie GALAS, la commune doit nommer un nouveau membre pour la commission de contrôle des listes électorales. Monsieur Alban AUGER est volontaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

**Le Maire,
Didier BOULAY**

